



**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

ACTES

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à la Salle Bernard Coulon sous la présidence de Monsieur Emmanuel FERRAND – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 22 juin 2021.

Présents : Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Maire, Christine BURKHARDT, Roger VOLAT, Estelle GAZET, René MYX, Marie-Claude LACARIN, Thierry MICHAUD, Chantal CHARMAT – Adjoints, Guy AUJAME, Martine SIRET, Philippe CHANET, Liliane ETIENNE-ROUDILLON, Claude RESSAUT, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Armelle NEBOUT, Sandra JUMINET, Benoît FLUCKIGER, Marie VILLATTE, Adeline FONDE, Jean MALLOT, Serge MAROLLES, Sylvie THEVENIOT, Christelle LAURENDON, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET et Frédérique PAULY-GRANJON.

Excusés : Monsieur Bruno BOUVIER qui a donné pouvoir à Madame Christine BURKHARDT

Absents :

Quorum : Vingt-huit Conseillers présents à l'ouverture de la séance formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-neuf.

Secrétaire : Madame Adeline FONDE

Acte : **Délibération n° 01 du 29 juin 2021 (20210629_1DB01) :**
Service public de l'eau potable et de l'assainissement – Rapport annuel

Objet : **1.4 Autres types de contrats**

L'assemblée prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement dont le contenu lui est exposé par Monsieur René MYX.

Acte : **Délibération n° 02 du 29 juin 2021 (20210629_1DB02) :**
Domaine – Acquisition de l'ancien silo Route de Varennes

Objet : **3.1 Acquisitions**

Vu l'offre de cession à 70.000,00 € par la Société VAL LIMAGNE du bâtiment et du terrain d'assiette correspondant de l'ancien silo de la Route de Varennes, et considérant l'intérêt de s'assurer la maîtrise foncière du bâtiment, le Conseil Municipal unanime autorise cette acquisition, étant observé que les travaux de désamiantage et de démolition de la partie métallique seront assurées par le vendeur et qu'eu égard à son montant, cette transaction n'est pas assujettie à la consultation préalable du Service d'évaluation domaniale.

Acte : **Délibération n° 03 du 29 juin 2021 (20210629_1DB03) :**
Domaine – Cession de la maison Rue Parmentier

Objet : **3.2 Aliénations**

Vu l'offre d'acquisition à 1.000,00 € par la S.C.I. SAPHI de la maison sise 14 Rue Parmentier et considérant les frais importants que supposerait pour la collectivité le refus de cette offre et le maintien de cet immeuble au sein du patrimoine communal, le Conseil Municipal unanime en autorise la cession aux conditions proposées, nonobstant l'estimation préalable de 2.500 € rendue le 27 avril 2021 par le Services fiscaux.

Acte : **Délibération n° 04 du 29 juin 2021 (20210629_1DB04) :**
Domaine public – Conventions l'entretien du matériel du parcours de chasse au trésor « PEPIT »

Objet : **3.5 Autres actes de gestion du domaine public**

Considérant l'intérêt pour la Commune de poursuivre cette démarche à laquelle elle adhère depuis l'année 2019, et afin de pérenniser le parcours axé sur le patrimoine local de Saint-Pourçain-Sur-Sioule, le Conseil Municipal unanime autorise le renouvellement de la signature de convention de partenariat à intervenir avec le CAUE 03 et l'Office de Tourisme Val de Sioule concernant l'approvisionnement en matériels de récompense pour un montant annuel de 500,00 Euros.

Acte :	Délibération n° 05 du 29 juin 2021 (20210629_1DB05) : Domaine public – Mise en accessibilité de l'arrêt de cars de la Route de Loriges
Objet :	3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Le Conseil Municipal unanime autorise la signature du projet de Convention qui lui est soumis par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en vue de la réalisation des travaux de mise en accessibilité de l'arrêt de cars de la Route de Loriges qui seraient réalisés par la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de l'Allier dans le cadre des Conventions intervenues entre les deux collectivités.

Acte :	Délibération n° 06 du 29 juin 2021 (20210629_1DB06) : Finances – Apurement du compte 1069 du Budget général
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Considérant que le compte 1069 est un compte non-budgétaire créé lors par l'Instruction comptable M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits de l'exercice, et que, dans l'optique du passage des collectivités locales au Compte Financier Unique (CFU) et à la nomenclature M57 il est indispensable d'apurer ce compte 1069 qui présente un solde débiteur de 88.734,96 €, le Conseil Municipal unanime en autorise l'apurement par l'émission d'un mandat au compte 1068 pour un montant identique (opération d'ordre semi-budgétaire) et s'engage à inscrire au budget communal les crédits nécessaires.

Acte :	Délibération n° 07 du 29 juin 2021 (20210629_1DB07) : Finances – Décision modificative n° 1 du Budget général
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Par 23 voix contre 6, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1 du Budget général qui s'équilibre à 330.531,87 € en section d'investissement et 135.313,00 € en section de fonctionnement.

Acte :	Délibération n° 08 du 29 juin 2021 (20210629_1DB08) : Démolition-reconstruction de la passerelle de la Moutte – Fonds de concours du SIVOM Val d'Allier
Objet :	7.5 Subventions

Vu la Délibération du 07 juin 2021 du Bureau Syndical du SIVOM Val d'Allier décidant d'accorder un fonds de concours de 47.500,00 € à la Commune pour la réalisation du programme de démolition-reconstruction de la passerelle de la Moutte et le dévoiement des réseaux qu'il suppose, et vu sa Délibération n° 11 du 15 décembre 2020, le Conseil Municipal unanime autorise la signature du projet de Convention à intervenir à cet effet.

Acte :	Délibération n° 09 du 29 juin 2021 (20210629_1DB09) : Vie associative – Attribution de subventions
Objet :	7.5 Subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions proposées au titre de l'année 2020 pour un total de 19.786,68 € pour les seules Associations sportives, étant observé que les dépenses correspondantes s'imputeront sur les crédits prévus à cet effet au Budget primitif et que les subventions accordées au titre de l'aide à l'équipement, à la formation, aux manifestations, aux frais d'arbitrage et aux aides exceptionnelles seront versées sur production de pièces justificatives, en proportion des dépenses réellement exposées par les bénéficiaires par rapport aux dépenses annoncées à l'appui de leur demande et dans la limite des montants individuels votés.

Il est indiqué que les subventions aux autres Associations feront l'objet d'une Délibération lors de la prochaine réunion.

Acte :	Délibération n° 10 du 29 juin 2021 (20210629_1DB10) : Restaurant scolaire municipal – Fixation des tarifs
Objet :	7.10 Divers

Sur avis conforme du Comité Consultatif de Scolarité réuni le 18 juin 2021, il est décidé à l'unanimité d'adopter la grille tarifaire suivante à effet de la rentrée scolaire 2021/2022 (prix par repas) :

Enfants domiciliés sur la Commune :

- Repas complet consommé sur place : **2,80 €** (au lieu de 2,75 €)
- Enfants domiciliés hors de la Commune :
 - Repas complet consommé sur place : **3,50 €** (au lieu de 3,40 €)
 - Repas complet emporté : **4,70 €** (au lieu de 4,55 €)
 - Repas complet livré : **5,30 €** (au lieu de 5,15 €)
- Adultes :
 - Repas complet emporté : **7,45 €** (au lieu de 7,25 €)
 - Repas complet livré : **10,35 €** (au lieu de 10,05 €)

Acte :	Délibération n° 11 du 29 juin 2021 (20210629_1DB11) : Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs – Adoption des tarifs des services annexes
Objet :	7.10 Divers

Le Conseil Municipal unanime adopte les tarifs unitaires TTC pour les services annexes exploités par la Régie municipale d'Hôtellerie de plein air et de loisirs.

Acte :	Délibération n° 12 du 29 juin 2021 (20210629_1DB12) : Enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien sur les Communes de Bransat et Laféline présenté par la société ABO Wind – Information du Conseil Municipal
Objet :	8.8 Environnement

Par Arrêté n° 1168/2021 en date du 25 mai 2021, Monsieur le Préfet de l'Allier a refusé la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société ABO Wind domiciliée à Toulouse pour l'implantation d'un parc éolien sur les Communes de Bransat et Laféline relevant des installations classées au titre du Code de l'Environnement.

Conformément au Code de l'Environnement, le Conseil Municipal est informé de cette décision.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 17 septembre 2021
en application des dispositions de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

Emmanuel FERRAND